



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centre européen de recherches préhistoriques

Question orale n° 1630

Texte de la question

Mme Arlette Franco appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du Centre européen de recherches préhistoriques de Tautavel. Ce centre est aujourd'hui un pôle d'excellence international dans le domaine des sciences préhistoriques, de l'étude de l'origine de l'homme, de son évolution morphologique et culturelle, et de l'étude des paléo environnements de l'homme fossile au quaternaire. Il reste néanmoins une structure fragile qui serait amenée à disparaître si elle n'était pas pérennisée dans un avenir proche. Ces missions fondamentales sont la recherche, l'accueil et la formation, la conservation de très riches et exceptionnelles collections d'outillage préhistoriques, la diffusion des connaissances pour tous les publics, l'animation du réseau de culture scientifique de la région, la formation initiale et la formation permanente à des métiers de valorisation du patrimoine culturel. Des conventions de collaboration ont été signées avec divers organismes comme le Muséum d'histoire naturelle, l'Institut de paléontologie humaine, l'université de Perpignan. En outre, il constitue un facteur d'équilibre dans la répartition des laboratoires de recherche à l'échelle de la région. Il a déjà prouvé qu'il pouvait être un formidable moteur de développement économique compte tenu des créations d'emplois qu'il a déjà suscitées dans la région de Tautavel. Afin de pérenniser cette structure, il semble nécessaire et obligatoire de créer un établissement public de coopération culturelle. Ce centre constituerait une reconnaissance et une valorisation du formidable potentiel humain qui est déjà réuni à Tautavel. Un cabinet d'étude, le cabinet Figesma, à la demande du ministère de l'éducation nationale, du ministre délégué à l'enseignement supérieur et du ministère de la culture a entrepris une étude de faisabilité pour créer cette structure. Aussi elle lui demande si la création d'un EPCC à Tautavel est possible et s'il sera soutenu par le ministère.

Texte de la réponse

AVENIR DU CENTRE EUROPEEN DE RECHERCHES PREHISTORIQUES DE TAUTAVEL

M. le président. La parole est à Mme Arlette Franco, pour exposer sa question, n° 1630, relative à l'avenir du Centre européen de recherches préhistoriques de Tautavel dans les Pyrénées-Orientales.

Mme Arlette Franco. Ma question s'adresse à M. le ministre de la culture et de la communication - elle pourrait aussi s'adresser d'ailleurs au ministre de la recherche.

Monsieur le ministre, le Centre européen de recherches préhistoriques de Tautavel est aujourd'hui un pôle d'excellence international dans le domaine des sciences préhistoriques, de l'étude de l'origine de l'homme, de son évolution morphologique et culturelle, et de l'étude des paléo-environnements de l'homme fossile au quaternaire. Il reste néanmoins géré par une structure fragile, qui serait amenée à disparaître si elle n'était pas pérennisée dans un avenir proche. Je rappelle que cette structure repose aujourd'hui sur la volonté et l'efficacité du professeur de Lumley.

Les missions de ce centre sont fondamentales : la recherche, l'accueil et la formation, la conservation de très riches et exceptionnelles collections d'outillage préhistoriques, la diffusion des connaissances pour tous les publics, l'animation du réseau de culture scientifique de la région, la formation initiale et la formation permanente à des métiers de valorisation du patrimoine culturel. Des conventions de collaboration ont été signées avec

divers organismes, comme le Muséum d'histoire naturelle, l'Institut de paléontologie humaine, l'université de Perpignan. En outre, il constitue un facteur d'équilibre dans la répartition des laboratoires de recherche à l'échelle de la région.

Il a déjà prouvé qu'il pouvait être un formidable moteur de développement économique, compte tenu des créations d'emplois qu'il a déjà suscitées dans la région de Tautavel. De plus, les chercheurs étrangers viennent y passer deux ou trois années d'études, et cela permet une structuration, un maintien et une revitalisation rurale dans le secteur.

Afin de pérenniser cette structure, il semble nécessaire et obligatoire de créer un établissement public de coopération culturelle, qui constituerait une reconnaissance et une valorisation du formidable potentiel humain déjà réuni à Tautavel. Il faut qu'il reste un centre de renommée internationale dans le domaine des sciences préhistoriques. Un cabinet d'étude, le cabinet Figesma, à la demande du ministère de l'éducation nationale, du ministre délégué à l'enseignement supérieur et du ministère de la culture a entrepris une étude de faisabilité pour créer cette structure. Dès lors je vous demande, monsieur le ministre, si la création d'un EPCC à Tautavel est possible et s'il sera soutenu activement par votre ministère.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

M. Renaud Donnedieu de Vabres, *ministre de la culture et de la communication*. Madame Arlette Franco, je pourrais me borner à vous répondre " oui, deux fois oui ! ", mais je vais aussi vous dire pourquoi.

Vous avez appelé mon attention sur le projet de création d'un établissement public de coopération culturelle concernant un lieu magnifique : le Centre européen de recherches préhistoriques de Tautavel, actuellement géré sous une forme associative, et présidé par le professeur Henry de Lumley auquel, comme vous, je rends un hommage très chaleureux car il contribue de façon éminente au rayonnement international du site depuis la découverte en 1967 du crâne de l'homme de Tautavel datant de 450 000 ans et considéré comme l'un des premiers Européens. Je le dis devant les plus jeunes de nos concitoyens qui sont dans les tribunes, pour leur montrer que les origines de l'humanité sont vraiment très anciennes.

Je souligne que, si le site de Tautavel contribue à l'évidence à remplir un objectif national en matière de diffusion de la culture scientifique dans le domaine de la recherche préhistorique, il constitue aussi un enjeu de développement local de première importance avec 300 000 visiteurs par an, et près de 100 000 visiteurs pour le musée de la préhistoire. Je considère que Tautavel est un magnifique exemple de développement culturel et touristique ; l'ensemble des partenaires, État et collectivités territoriales, se doivent d'en assurer le développement au service de l'attractivité du territoire. D'ailleurs, juste avant de venir répondre à votre question, j'étais devant la délégation de l'Assemblée nationale en charge des questions d'aménagement du territoire, et justement de cette offre culturelle de proximité.

Comme vous le savez, l'État soutient fermement le principe de la création d'un EPCC auquel il s'associerait. C'est pourquoi le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche a cofinancé une étude de faisabilité de ce projet avec les partenaires territoriaux concernés, à savoir le conseil régional de Languedoc-Roussillon, le conseil général des Pyrénées-Orientales et la commune de Tautavel. Voilà un bel exemple de concours des énergies entre l'État et les collectivités territoriales.

Cette étude de faisabilité a pour objet de déterminer les missions du futur EPCC, les moyens nécessaires à son développement, ainsi que les relations à établir entre le musée municipal et le futur établissement.

Le ministère de la culture participe activement aux réunions du comité de pilotage de cette étude coordonnée par le préfet des Pyrénées-Orientales. Les conclusions seront connues le 31 mai. Les collectivités territoriales concernées, qui, aux termes de la loi, ont seules la compétence pour prendre l'initiative en la matière, auront l'occasion de se prononcer sur la création de cet EPCC.

À cette même date, le ministère de la culture participera à la concertation avec le ministère de l'éducation nationale et de la recherche, ainsi qu'avec les autres partenaires - universités de Paris, de Perpignan et de Montpellier et Muséum national d'histoire naturelle - pour arrêter la position de l'État afin d'assurer le développement de ce centre européen par une participation à la nouvelle structure, ou dans le cadre de conventions de coopération renouvelées avec celle-ci.

Dans le cadre de cette négociation, le ministère de la culture défendra le rôle structurant du centre de recherches de Tautavel sur le plan scientifique et culturel, son rayonnement international, sa contribution à la connaissance de l'histoire de l'humanité et de son environnement sur une période de près d'un million d'années d'activités humaines.

M. Alain Gest. Voilà un bien beau sujet !

M. le ministre de la culture et de la communication. Tautavel a une place éminente parmi les sites fondateurs de l'histoire de nos origines : vous pouvez donc compter, madame la députée, sur la détermination de l'État.

M. le président. La parole est à Mme Arlette Franco.

Mme Arlette Franco. Je vous remercie, monsieur le ministre, au nom de la commune de Tautavel et de l'ensemble du département, qui a bien besoin d'un tel rayonnement, s'il ne l'avait déjà par ses qualités et ses productions.

Données clés

Auteur : [Mme Arlette Franco](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1630

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mai 2006, page 5567

Réponse publiée le : 31 mai 2006, page 3767

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 mai 2006